

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A MONSIEUR PATRICK ALISE  
DIRECTEUR DES MOYENS GENERAUX**

---

A.D R.H. n° 15-282

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 31 mars 2011 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 14-3595 du 2 décembre 2014 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU la nouvelle affectation de Monsieur Patrick ALISE, Directeur Territorial ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**A R R E T E :**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick ALISE, Directeur des Moyens Généraux, sous l'autorité de Monsieur Max COURREGELONGUE, Directeur Général des Services et de Madame Clémentine VANHERLE, Directrice Générale Adjointe, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires),
- toutes pièces administratives et comptables y compris les bons de commande, à l'exception :
  - . des marchés, des contrats et conventions,
  - . des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
  - . des circulaires aux Maires,
  - . des arrêtés,
  - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause,
- toutes ampliations et notifications d'arrêtés relevant de ses attributions.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick ALISE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée par Monsieur Bernard LAFON, attaché, et chacun pour ce qui le concerne, par :

- Monsieur Jacques MOURLHOU, technicien principal 1ère classe, service « Equipements Mobiliers et Matériels - Inventaire »,
- Monsieur Olivier LACOURTE, technicien principal 1ère classe, service « Atelier Mécanique Départemental »,
- Madame Isabelle DESSAUX, technicien principal 1ère classe, service « Moyens Logistiques »,
- Madame Astrid KERVILLEC, rédacteur principal 1ère classe, service « Achat et Approvisionnement » (Economat et Magasin) et en son absence par Monsieur Alain COMBEDAZOU,
- Monsieur Jean ESTE, agent de maîtrise principal, service « Entretien/Maintenance des locaux et de la logistique événementielle ».

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,  
le 3 février 2015

Le Président,

**NB** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois suivant sa notification.

\*  
\* \*